



# LA RIVIERA DU LEVANT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
LE GOSIER/SAINTE-ANNE/SAINT-FRANÇOIS/LA DÉSIRADE

## Résumé non technique

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « LA RIVIERA DU LEVANT » (CARL)

ETUDE REALISEE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA RIVIERA DU LEVANT

19/12/2019 - Ind1

Etude conduite par le bureau d'études GREENAFFAIR :

Directrice de l'agence Guadeloupe : Charlotte MODIANO

Consultante chargée de l'étude : Stéphanie CASTAINGS



## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>Contexte</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Présentation générale</b>	<b>4</b>
a)	Objectifs du PCAET	4
	Synthèse	4
	Actions envisagées	5
b)	Contenu du PCAET	8
<b>3</b>	<b>Description de l'état initial de l'environnement</b>	<b>9</b>
a)	Etat des lieux environnemental	9
	Présentation de l'étude	9
	La CARL	10
	Synthèse de l'état des lieux par thématique environnementale	11
b)	Principaux enjeux environnementaux du territoire	18
<b>4</b>	<b>Exposé des motifs pour lesquels le projet a été retenu au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau national/ départemental et les raisons qui justifient le choix opéré au regard des autres solutions envisagées</b>	<b>19</b>
a)	Prise en compte des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau national/ départemental	19
b)	Effet majoritairement positif du PCAET sur les enjeux environnementaux identifiés	21
c)	Choix de la Stratégie du PCAET réalisé en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés en prenant en compte la composante environnement	23
<b>5</b>	<b>Table des sigles</b>	<b>26</b>

# 1 CONTEXTE

La Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant (CARL) a lancé en juin 2018 l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial et de son Evaluation Environnementale Stratégique. Elle est composée de 4 communes de la Guadeloupe : Le Gosier, Sainte-Anne, Saint-François et La Désirade.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte promulguée le 17 août 2015 a pour objectif de permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique en équilibrant mieux ses différentes sources d'approvisionnement.

Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) est un des outils d'animation qui définit les objectifs stratégiques et opérationnels pour accompagner les territoires sur le chemin de la croissance verte.

Le [décret n°2016-849 du 28 juin 2016](#) modifie la gouvernance et le contenu des PCET afin de les adapter aux dispositions de la loi sur la transition énergétique. Ainsi, le PCET intègre désormais les enjeux de qualité de l'air et devient le PCAET.

En sa qualité d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) avec plus de 20 000 habitants, la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant (CARL) est tenue d'élaborer un PCAET. Le PCAET comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

La [directive 2001/42/CE](#) du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement **requiert une évaluation environnementale stratégique (EES) du PCAET**. Il s'agit d'un processus visant à intégrer l'environnement dans l'élaboration d'un projet, ou d'un document de planification, et ce dès les phases amont de réflexions. Elle doit être réalisée le plus tôt possible et porter sur la globalité du projet et de ses impacts. Il s'agit de l'application du principe de prévention. L'EES du PCAET de la CARL doit répondre à trois objectifs :

- Aider à l'élaboration du PCAET en prenant en compte l'ensemble des champs de l'environnement et en identifiant ses effets sur l'environnement ;
- Contribuer à la bonne information du public et faciliter sa participation au processus décisionnel de l'élaboration du PCAET ;
- Éclairer l'autorité qui arrête le PCAET sur la décision à prendre.

**L'objectif de cette mission est de réaliser l'EES du PCAET.**



Figure 1 Périmètre de la CARL

## 2 PRESENTATION GENERALE

### a) OBJECTIFS DU PCAET

#### SYNTHESE

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 a pour objectif de permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique en équilibrant mieux ses différentes sources d'approvisionnement. Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un des outils d'animation qui définit les objectifs stratégiques et opérationnels pour accompagner les territoires sur le chemin de la croissance verte.

Le PCAET de la CARL s'inscrit donc dans une démarche de développement durable appliquée au territoire de la CARL. Il définit la stratégie envisagée pour atteindre les objectifs cadre suivants :

- Limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant ses émissions de GES dans la perspective du facteur 4 : atténuation du changement climatique ;
- Réduire la vulnérabilité du territoire aux effets et impacts attendus du changement climatique : adaptation au changement climatique ;
- Généraliser de manière coordonnée les politiques de lutte contre le changement climatique et de lutte contre la pollution de l'air sur une large partie du territoire ;
- Inscrire la planification territoriale climat-air-énergie à un échelon représentatif des enjeux de mobilité (bassin de vie) et d'activité (bassin d'emploi) ;
- Réduire les consommations énergétiques notamment par le développement des énergies renouvelables ;
- Préserver voire améliorer la qualité de l'air.

Pour les atteindre, le PCAET de la CARL identifie dix orientations déclinées en dix-huit actions regroupées au sein de deux volets :

- Le volet « Patrimoine et compétences » comprenant cinq fiches actions, visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la qualité de l'air et à diminuer la vulnérabilité au changement climatique de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant en tant qu'entité.

Le volet « Territoire » comprenant treize fiches actions, visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la qualité de l'air et à diminuer la vulnérabilité au changement climatique du territoire de la Riviera du Levant en tant que bassin de vie.

## ACTIONS ENVISAGEES

Les actions proposées au sein du PCAET sont articulées autour de deux volets correspondants à dix orientations dont la liste est présentée ci-après.

Volets	Orientations	Enjeux	Action	Calendrier	Fiche
<b>Patrimoine et compétences</b>	1. Engager et coordonner la politique de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique de la CARL et de son territoire	Assurer la mise en œuvre du PCAET	Faire du PCAET un document socle des politiques publiques de la CARL	2020 - 2025	FA-1
	2. Eco-exemplarité de la collectivité en matière de réduction de l'impact Climat-Air-Energie	S'ancrer dans le cercle vertueux de l'amélioration continue	Intégrer au cœur de la commande publique les enjeux Climat-Air-Energie et assurer le suivi des bénéfices obtenus	2020 - 2025	FA-2
		Être éco-exemplaire au quotidien	Informier et responsabiliser les agents de la CARL sur la réduction au quotidien de l'impact Climat-Air-Energie	2020 - 2025	FA-3
	3. Développer le tourisme durable / éco-tourisme / tourisme vert, sur le territoire de la CARL	Accompagner le changement de comportement	Accompagner les hébergeurs dans l'amélioration de leurs pratiques	2020 - 2025	FA-4
		Proposer un modèle de développement plus respectueux de l'environnement	Promouvoir et encourager le tourisme durable et l'écotourisme	2020 - 2025	FA-5

Volets	Orientations	Enjeux	Action	Calendrier	Fiche
<b>Territoire</b>	4. Optimisation des déplacements de personnes sur le territoire	Proposer un modèle de déplacements plus respectueux de l'environnement	Repenser la mobilité afin de permettre à chacun de se déplacer tout en réduisant le trafic et en améliorant la qualité de l'air	2020 - 2025	FA-6
		Accompagner le changement de comportement	Encourager le changement de mode de transport en proposant des alternatives à la voiture particulière	2020 - 2025	FA-7
	5. Optimisation des transports de marchandises et consommation de proximité	Optimiser l'approvisionnement en marchandises	Sensibiliser et engager les acteurs du transport de marchandises dans une démarche de réduction de leur impact Climat-Air-Energie	2020 - 2025	FA-8
		Promouvoir la consommation de proximité	Dynamiser les productions locales et commerces de proximité tout en sensibilisant la population à l'enjeu du "consommer local"	2020 - 2025	FA-9
	6. Optimisation des consommations des ménages et accompagnement à la transition énergétique	Réduire, optimiser les consommations de biens et produits	Sensibiliser, inciter les habitants à la réduction et au réemploi de leurs déchets	2020 - 2025	FA-10
		Réduire, optimiser les consommations énergétiques	Sensibiliser, inciter les habitants à une meilleure maîtrise de l'énergie	2020 - 2025	FA-11

Volets	Orientations	Enjeux	Action	Calendrier	Fiche
<b>Territoire</b>	7. Déploiement des énergies renouvelables pour atteindre l'autonomie énergétique	Se diriger vers l'autonomie énergétique et un usage raisonné de la ressource en eau	Inciter et accompagner les particuliers dans une démarche d'autonomie en eau et en énergie	2020 - 2025	FA-12
		Augmenter la part d'énergie renouvelable dans le mix électrique de la Guadeloupe	Valoriser le potentiel de production d'énergie renouvelable du territoire	2020 - 2025	FA-13
	8. Transition énergétique et adaptation au changement climatique des secteurs agricoles et alimentaires	Changer les comportements en matière de consommation	Impulser un changement des comportements en matière d'alimentation tout en rendant la population actrice de ce changement	2020 - 2025	FA-14
		Améliorer l'autonomie alimentaire du territoire	Encourager et donner de la visibilité à l'agriculture locale	2020 - 2022	FA-15
	9. Adapter le territoire au changement climatique	Redonner une place aux milieux naturels et veiller à leur préservation	S'adapter au changement climatique en préservant les milieux naturels du territoire de la CARL voire en créant de nouveaux espaces	2020 - 2025	FA-16
		Sensibiliser, informer et impliquer la population dans l'adaptation au changement climatique	Susciter un changement de perception des espaces naturels afin de limiter les pressions sur l'environnement	2020 - 2025	FA-17
	10. La Désirade, laboratoire de la transition énergétique, de l'adaptation au changement climatique et du développement durable	Proposer un modèle de développement adapté au contexte particulier de l'île de la Désirade	Faire de la double insularité un vecteur d'innovation sur l'île de la Désirade	2020 - 2025	FA-18

## b) CONTENU DU PCAET

Le dossier du PCAET de la CARL comporte plusieurs éléments.

### **Le diagnostic climat-air-énergie territorial de la CARL :**

- Une estimation des émissions territoriales de GES du territoire ainsi que celles générées par son patrimoine (bâtiments, véhicules, etc.) et ses compétences exercées ;
- Une estimation des émissions territoriales de polluants atmosphériques ;
- Une estimation de la séquestration nette de CO<sub>2</sub> sur le territoire ;
- La présentation des réseaux de transport d'électricité et les enjeux de la distribution d'énergie sur le territoire ;
- Un état de la production des énergies renouvelables et une estimation du potentiel de développement de celles-ci ;
- Une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

### **Le rapport final intégrant l'ensemble des éléments ayant conduit à l'élaboration du PCAET de la CARL :**

- Les effets attendus du changement climatique ;
- La prise en charge politique de la question climatique ;
- La synthèse du diagnostic climat-air-énergie de la CARL ;
- Les orientations stratégiques du PCAET de la CARL ;
- Le processus de concertation et co-construction ;
- Le plan d'action du PCAET.

### **Le livre blanc de la concertation :**

- Diagnostic et enjeux stratégiques du PCAET ;
- La concertation et la co-construction dans le cadre de l'élaboration du PCAET.

## 3 DESCRIPTION DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### a) ETAT DES LIEUX ENVIRONNEMENTAL

#### PRESENTATION DE L'ETUDE

Pour rappel, la démarche d'évaluation environnementale permet de s'assurer que l'environnement est pris en compte le plus en amont possible afin de garantir un développement équilibré du territoire. Elle est l'occasion d'identifier les enjeux environnementaux de celui-ci et de vérifier que les actions envisagées dans le PCAET ne leur portent pas atteinte. Elle doit identifier les incidences prévisibles de la mise en œuvre du plan, en apprécier l'importance et proposer, le cas échéant, des mesures pour les supprimer, les réduire ou les compenser.

Pour ce faire, un état des lieux environnemental doit être réalisé afin de déterminer le profil environnemental du territoire de la Guadeloupe. Il a pour but de réaliser un certain nombre d'éléments :

- Comprendre le fonctionnement global du territoire,
- Relever les atouts et les richesses environnementales, mais aussi les faiblesses ou les éléments dégradés que l'activité humaine peut venir impacter,
- Evaluer les corrélations entre les pressions propres au PCAET ou sujet qu'il traite avec les pressions des autres politiques ou projet portés par le territoire.

L'état des lieux de l'environnement est réalisé à minima en intégrant les thématiques à analyser indiquées dans l'article R.122-20 du code de l'environnement, à savoir, la santé humaine, la population, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel, architectural et archéologique et les paysages. L'essentiel est d'intégrer des thématiques concernant les milieux physique, naturel et humain.

Ces thématiques feront l'objet d'une analyse AFOM (Atouts, Faiblesse, Opportunités, Menaces). L'AFOM est une méthode d'analyse. Elle consiste en l'identification et la comparaison des facteurs positifs et négatifs dans l'environnement interne et dans l'environnement externe du territoire. Il faudra :

- Identifier les atouts et les faiblesses du territoire sur la thématique environnementale, il s'agit des facteurs internes.
- Identifier les opportunités et les menaces avec lesquelles il faut composer, c'est-à-dire relevant des réglementations, d'autres acteurs, etc. Il s'agit des facteurs externes.

Cette analyse permettra d'identifier et hiérarchiser les enjeux du territoire. L'état des lieux environnemental est présenté ci-après.

## LA CARL

La Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant (CARL) regroupe 4 communes : **la Désirade, Sainte-Anne, Saint-François et le Gosier.**

La CARL (208 km<sup>2</sup>) couvre près de 13% de la superficie de la Guadeloupe et compte un peu plus de 70 000 habitants (18% de la population de la Guadeloupe).

### La Désirade

Ville d'environ 1 500 habitants, l'île de la Désirade est connue pour son calme et sa simplicité. Elle reste néanmoins réputée pour son activité principale : la pêche et ses fêtes culturelles et historiques dont la fameuse "Fèt a kabrit" en avril ou encore celle consacrée aux marins pêcheurs au mois d'août. La Désirade inclut les deux îlets inhabités de Petite Terre.

### Le Gosier

Ville de près de 30 000 habitants, balnéaire et touristique, elle est considérée comme « la porte d'entrée de la Riviera du Levant ».

### Sainte-Anne

Ville patrimoniale de 25 000 habitants et territoire aux multiples atouts : nautiques, sportifs et touristiques, elle est dotée d'un patrimoine identitaire et culturel fort. Avec ses manifestations culturelles nombreuses et variées, où tradition et modernité se mêlent, Sainte-Anne se dépeint comme un territoire marqué par une forte identité.

### Saint-François

Ville en action, station balnéaire de près de 14 780 habitants, elle est réputée pour son authenticité, ses plages, sa marina, son golf et son panel d'activités nautiques. Autant d'atouts qui traduisent la richesse de ce haut lieu touristique.



Figure 2 Mise en relief des communes de la CARL

## SYNTHESE DE L'ETAT DES LIEUX PAR THEMATIQUE ENVIRONNEMENTALE

Thématiques	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<b>Contexte social et économique</b>	Territoire attractif - Forte vocation touristique - Attractivité résidentielle Population jeune	Vieillesse accélérée de la population Fragilité sociale Dynamique démographique stagnante Disparités entre les communes - double insularité de la Désirade Recul de l'activité agricole	Existence de projet/ plan visant à favoriser le développement économique du territoire de la CARL (ex : projet de territoire)	Urbanisation mal maîtrisée Problème d'accessibilité Secteur économique restreint Accroissement du départ des jeunes adultes hors du département Déclin de l'activité agricole au profit du tourisme Délaissement de la Désirade
<b>Biodiversité et paysages</b>	Espaces naturels de qualité Réseau d'espaces protégés	Eco-systèmes fragiles	Existence de recommandations et de normes qui favorisent une meilleure protection de l'environnement (ex : ZNIEFF) Projet de plan de paysages des Grands Fonds	Des espaces urbains qui s'étendent au détriment des espaces naturels Des activités humaines qui menacent la qualité des écosystèmes Un réchauffement climatique qui modifie les équilibres naturels

Thématiques	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<b>Déplacement</b>	<p>Projet de plan de déplacement urbain en cours de révision</p> <p>Trafikera, un outil d'information et de régulation du trafic</p> <p>Réseau de transport collectif structuré et en pleine évolution</p>	<p>Réseau routier saturé et inadapté</p> <p>Voiries détériorée - caractère accidentogène élevé de la RN4</p> <p>Forte utilisation de la voiture</p> <p>Modes actifs peu développés (pistes cyclables, circulations piétonnes)</p> <p>Bornes de recharges électriques publics absentes sur le territoire</p> <p>Pas de plan d'accessibilité à la voirie et des espaces publics (PAVE) adopté ou en cours d'élaboration</p> <p>Liaisons maritimes peu structurées entre la Désirade et Saint-François</p>	<p>Plan d'actions réalisé dans le cadre du PDU</p> <p>Schéma de développement des véhicules propres qui intègre le schéma régional de développement des infrastructures de recharges de véhicules électriques</p> <p>Enquête des ménages sur les déplacements</p> <p>Schéma Régional des Infrastructures et des Transports réalisé favorisant notamment la complémentarité entre les modes de transport et la coopération entre les opérateurs</p> <p>Zone identifiée par l'ADEME pour le développement des pistes cyclables</p> <p>Projet d'amélioration de l'offre de transport collectif afin d'assurer une continuité du réseau vers les communautés d'agglomération limitrophes</p> <p>Appel à Projets « French Mobility -Territoires d'expérimentation de nouvelles mobilités durables» qui s'inscrit dans une démarche globale favorisant la mise en œuvre par les Territoires de projets de mobilités quotidiennes, durables, pour tous, innovantes sur le plan technique et/ou sociétal et/ou de la gouvernance du point de vue des projets déjà développés sur le territoire, répondant à un besoin local. La Désirade a répondu à cet appel à projet.</p>	<p>Pollution de l'air</p> <p>Problématiques de nuisances sonores</p> <p>Difficultés à se déplacer sur le territoire</p> <p>Isolement de la Désirade</p>

Thématiques	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<b>Eau</b>	Existence de zones humides (ravines, mare, étang)	<p>Gestion de l'eau fragile avec les problématiques de préservation des milieux aquatiques, de sécheresse et la maîtrise de la distribution de l'eau</p> <p>Vétusté du réseau de distribution d'eau potable</p> <p>Rejet des eaux pluviales dans la nature sans traitement</p> <p>Réseau d'assainissement</p> <p>Accès à l'eau potable</p> <p>Vétusté du réseau de distribution d'eau potable</p> <p>Vulnérabilité du territoire aux inondations en lien avec les atteintes aux zones humides qui jouent le rôle de zone tampon, l'urbanisation qui imperméabilise les sols</p>	<p>SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux)</p> <p>PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) dont la mise en œuvre est souhaitée à partir de mi-2019</p> <p>Publication des chiffres clés de l'eau et de l'assainissement</p> <p>Plan d'actions prioritaire de l'Eau</p> <p>Création d'un syndicat unique de l'eau d'ici 2020</p>	<p>Insuffisance accrue des réseaux d'assainissement (liée notamment à l'augmentation accélérée de la population)</p> <p>Episode de stress hydrique</p> <p>Disponibilité de la ressource</p> <p>Pollution des sols</p> <p>Impact du changement climatique (ex : salinisation)</p> <p>Montée d'un biseau salé (intrusion d'eau salée dans les aquifères d'eau douce) – menace côtière.</p>

Thématiques	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<b>Pollution</b>	<p>Qualité de l'air globalement bonne</p> <p>Actions du territoire visant à diminuer les émissions de polluants (ex : PCAET)</p> <p>Qualité des eaux de baignade majoritairement excellente</p> <p>Fort potentiel en énergies renouvelables dont l'utilisation permet de diminuer les émissions de polluants</p>	<p>Présence de sols pollués et/ ou potentiellement pollués</p> <p>Episodes de contamination de l'eau du robinet</p> <p>Episodes de brumes de poussières désertiques</p> <p>Pollution au Chlordécone</p>	<p>Dispositif de suivi et d'évaluation de la qualité de l'air (Plan de surveillance de la qualité de l'air)</p> <p>Plan de protection de l'Atmosphère en cours d'élaboration.</p>	<p>Sols pollués non traités</p> <p>Déversements de matières dangereuses dans la mer</p> <p>Risque d'explosion lors du stockage ou du transport de matières dangereuses</p> <p>Risque pour la santé (problèmes respiratoires, réactions allergiques, etc.)</p>

Thématiques	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<b>Nuisances</b>	<p>Identification des secteurs affectés par le bruit - Confort acoustique globalement bon</p> <p>Nuisances olfactives - ponctuelles</p> <p>Surveillance régulière de la qualité de l'air - campagne de mesures du gaz libéré par les sargasses</p>	<p>Présence de zones fortement exposées à l'échouage de Sargasse</p> <p>Nuisances lumineuses</p>	<p>Elaboration du plan départemental de lutte contre l'échouage des Sargasses</p> <p>Elaboration d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement à l'échelle régionale</p> <p>Rénovation de l'éclairage public</p>	<p>L'augmentation de la fréquentation des axes routiers peut dégrader le confort acoustique</p> <p>Nuisance aléatoire générée par les Sargasses</p>
<b>Climat</b>	<p>Présence d'alizés</p> <p>Ensoleillement important et de faible variation sur l'année</p> <p>Température stable sur l'année</p>	<p>Forte hygrométrie</p> <p>Faible pluviométrie par endroit - climat sec</p> <p>Vulnérabilité du territoire au changement climatique - Littoral soumis à l'érosion côtière, à l'évolution du trait de côte et aux submersions marines - Intrusion marine dans la nappe phréatique</p>	<p>Evaluation de la vulnérabilité au changement climatique - Démarches territoriales initiées (ex : PCAET)</p> <p>Adaptation du territoire afin de tirer parti du climat</p>	<p>Probable intensification des phénomènes cycloniques</p> <p>Inondations plus fréquentes - augmentation significative des précipitations associées à une variabilité saisonnière plus marquée (mois de juillet plus arrosé et mois de février plus sec)</p> <p>Elévation probable du niveau de la mer de 35 à 80 cm d'ici à 2100 – diminution du trait de côte</p> <p>Non maîtrise des émissions de GES (transports)</p> <p>Problématique de faible pluviométrie pouvant engendrer un stress hydrique (l'augmentation de la pollution).</p> <p>Impact sur les réseaux</p>

Thématiques	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<b>Patrimoine culturel, architectural et archéologique</b>	<p>Patrimoine riche</p> <p>Dispositifs de protection</p>	Menace d'érosion pour certaines structures	<p>Projet de plan de paysages des Grands Fonds</p> <p>La Région Guadeloupe valorise la culture et le patrimoine guadeloupéen suivant deux axes : la promotion, la mise en lumière de nos talents et la restauration, la valorisation du patrimoine</p> <p>Projet de schéma directeur pour la valorisation culturelle, touristique et économique du patrimoine</p> <p>Projet "Opération Grand site" de Saint-François</p>	<p>Altération des sites dû à l'activité humaine et aux aléas climatiques</p> <p>Disparition de la production locale au profit de produits importés</p> <p>Développement touristique non maîtrisé</p>
<b>Energies</b>	<p>Fort potentiel en EnR sur le territoire (solaire, éolien)</p> <p>Fort taux d'ensoleillement</p> <p>Actions de maîtrise de la demande en énergie</p> <p>Augmentation de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables</p>	<p>Dépendance énergétique importante : approvisionnement énergétique essentiellement par des ressources fossiles importées</p> <p>Secteur des transports très consommateur en énergie et en progression constante</p> <p>Vétusté et sous dimensionnement des réseaux pour favoriser le déploiement des EnR et surtout le raccordement au réseau (surfaces de toitures et sites pollués)</p>	<p>Documents de planifications fixant des objectifs à atteindre en matière de mix énergétique</p> <p>Structuration de filières</p> <p>Création d'emploi</p> <p>Economie circulaire</p> <p>La Programmation Pluriannuelle de l'Energie</p> <p>Le réseau peut s'adapter à de nouveaux projets, potentiel de réduction de la facture énergétique</p> <p>Amélioration du stockage / smart grids, piles à combustibles</p>	<p>Le territoire est soumis aux risques naturels (séisme, cyclone, etc.) nécessitant des structures adaptées</p> <p>Qualité des produits à importer</p> <p>Non maîtrise de l'intensité énergétique (équilibre offre/ demande)</p> <p>Non atteinte des objectifs de réduction des déchets enfouis</p>

Thématiques	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<b>Déchets</b>	<p>Potentiel en économie circulaire et solidaire</p> <p>Politique de traitement des VHU (Véhicule Hors d'Usage)</p>	<p>Retard structurel en matière de mise en œuvre et d'équipements</p>	<p>Documents de planifications en cours d'élaboration à l'échelle régionale</p> <p>Plan régional de prévention et de gestion des déchets en cours d'élaboration</p> <p>Projet de la réalisation d'une unité de traitement, valorisation, recyclage des DMA de la CARL, en collaboration avec la CANGT</p> <p>Projet de collecte et valorisation des huiles alimentaires auprès des restaurateurs (en cours à Sainte-Anne), à déployer vers les particuliers</p>	<p>Structuration de la filière de traitement des déchets en Guadeloupe (ex : abandon plateforme multifilière)</p> <p>Augmentation continue de la production de déchets</p> <p>Problématique sanitaire majeure liée à une mauvaise gestion des déchets</p> <p>Non atteinte des objectifs de réduction des déchets enfouis</p> <p>Mauvaise gestion du tri par les usagers (déchets mélangés)</p>

## b) PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DU TERRITOIRE

L'analyse AFOM a permis d'identifier les **enjeux majeurs du territoire**. Ils ont été hiérarchisés par un code couleur : en rouge, les enjeux prioritaires pour le PCAET : il s'agit des enjeux sur lesquels le PCAET de la CARL peut agir et en vert, les enjeux significatifs généraux. **Le PCAET devra veiller à limiter ces effets négatifs sur l'ensemble de ces enjeux indépendamment de ses leviers d'actions sur les perspectives d'évolution du territoire.**

THEMES	ENJEUX IDENTIFIES
<b>Contexte social et économique</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Préserver un équilibre entre ruralité et urbanisation dans le cadre du développement économique du territoire</li> <li>2. Anticiper le besoin en équipement au regard du vieillissement accéléré de la population</li> <li>3. Redynamiser le secteur agricole</li> <li>4. Limiter les inégalités liées à la double insularité de la Désirade</li> </ol>
<b>Biodiversité et paysages</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>5. Valoriser le patrimoine naturel du territoire</li> <li>6. Préserver sa biodiversité remarquable</li> </ol>
<b>Déplacement</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>7. Poursuivre l'amélioration du réseau de transport public</li> <li>8. <b>Promouvoir la mobilité « propre »</b></li> <li>9. Adapter le réseau routier aux nouveaux usages</li> <li>10. Développer les liaisons maritimes publiques notamment entre la Désirade et Saint-François</li> </ol>
<b>Eau</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>11. Prévoir une gestion optimale des eaux pluviales et des eaux usées</li> <li>12. Répondre aux problématiques de disponibilité en eau du territoire</li> <li>13. Gouvernance des problématiques d'alimentation, distribution en eau potable, assainissement, eaux pluviales, eaux de ruissellement</li> </ol>
<b>Pollution</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>14. <b>Limiter la pollution de l'air et du sol</b></li> </ol>
<b>Nuisances</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>15. <b>Conserver un environnement acoustique de bonne qualité</b></li> <li>16. <b>Limiter les nuisances olfactives</b></li> </ol>
<b>Climat</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>17. <b>Anticiper les effets du changement climatique et adapter le territoire.</b></li> <li>18. <b>Limiter les consommations des ressources dans la construction et l'exploitation des bâtiments (bio-climatisme, EnR, etc.)</b></li> </ol>
<b>Patrimoine culturel, architectural et archéologique</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>19. Valoriser et préserver le patrimoine culturel, architectural et archéologique</li> </ol>
<b>Énergie</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>20. <b>Diversifier le mix énergétique en profitant des ressources locales et renouvelables d'énergie</b></li> </ol>
<b>Déchets</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>21. <b>Améliorer la collecte et le traitement des déchets sur le territoire de la CARL</b></li> <li>22. <b>Limiter la production de déchets</b></li> </ol>

## 4 EXPOSE DES MOTIFS POUR LESQUELS LE PROJET A ETE RETENU AU REGARD NOTAMMENT DES OBJECTIFS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ETABLIS AU NIVEAU NATIONAL/ DEPARTEMENTAL ET LES RAISONS QUI JUSTIFIENT LE CHOIX OPERE AU REGARD DES AUTRES SOLUTIONS ENVISAGEES

Le plan d'action a été retenu, car il a été élaboré en tenant compte d'un certain nombre d'éléments :

### a) PRISE EN COMPTE DES OBJECTIFS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ETABLIS AU NIVEAU NATIONAL/ DEPARTEMENTAL

A travers ces actions, le PCAET identifie de manière directe ou indirecte des pistes de moyens à mettre en œuvre pour limiter les effets néfastes entre autres du comportement humain envers la nature et favoriser notamment la maîtrise de l'énergie, les énergies renouvelables pour améliorer notre environnement et atténuer les impacts du réchauffement climatique.

Le tableau présenté ci-dessous expose les objectifs environnementaux des plans/ schémas/ programmes jugés pertinents par rapport à la mise en œuvre du PCAET et la manière dont ils ont été pris en compte lors de son élaboration.

Thématique	Objectifs	Prise en compte au sein du PCAET
<b>Biodiversité et paysages</b>	<p>Le plan d'action régional pour la biodiversité définit cinq axes majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Protéger les mangroves et les zones humides ;</li> <li>- Freiner la disparition des formations végétales mésophiles et xérophiles ;</li> <li>- Préserver les espèces patrimoniales du milieu marin ;</li> <li>- Préserver les trames écologiques caractéristiques de la Guadeloupe (les lagons, les bassins versants, les récifs...) ;</li> <li>- Préserver les zones agricoles (zone tampon).</li> </ul>	<p>Le PCAET définit la stratégie envisagée afin de réduire les émissions de GES, améliorer la qualité de l'air et diminuer la vulnérabilité du territoire de la CARL au changement climatique tout en mettant en œuvre des actions concourant à la préservation de la biodiversité et des paysages. Pour exemple, à travers certaines de ces actions le PCAET favorise une prise de conscience sur l'importance de préserver les espaces naturels et la biodiversité remarquables au travers notamment une gestion responsable des ressources.</p>

Thématique	Objectifs	Prise en compte au sein du PCAET
<b>Climat/Pollution/ Énergie/ Déplacement</b>	<p>À l'horizon 2020, les objectifs du SRCAE (Schéma régional Climat, Air, Énergie) Guadeloupe sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre dans les transports ;</li> <li>- Baisse des consommations d'énergie du parc des bâtiments existants d'au moins 38% ;</li> <li>- 50% d'énergies renouvelables dans la consommation finale de la Guadeloupe.</li> </ul>	<p>Le plan d'action devrait permettre une forte réduction des émissions de GES induites par la CARL et ainsi contribuer à limiter l'impact des effets du changement climatique sur le territoire mais également accélérer sa transition énergétique vers une énergie décarbonée. D'ailleurs, une de ces orientations concerne spécifiquement le déploiement des énergies renouvelables et une autre, l'adaptation au changement climatique.</p> <p>Ce plan d'action contribuera à atteindre les objectifs visés par la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o 2020 : 50% d'énergies renouvelables dans les consommations finales ;</li> <li>o 2030 : autonomie énergétique.</li> </ul>
<b>Déchets</b>	<p>La loi de <b>Transition Énergétique pour la Croissance Verte</b> définit un plan d'actions afin d'atteindre ces objectifs notamment pour lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire : de la conception des produits à leur recyclage, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La réduction de 50% à l'horizon 2025 des quantités de déchets mis en décharge ;</li> <li>- La réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés produits d'ici 2020 ;</li> <li>- Le recyclage de 55% des déchets non dangereux en 2020 et 65% en 2025 ;</li> <li>- La valorisation de 70% des déchets du bâtiment et des travaux publics à l'horizon 2020.</li> </ul>	<p>Le PCAET tient compte de la thématique déchets de façon transversale au sein de son plan et particulièrement à travers deux axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La limitation de la production des déchets des ménages par la mise en place de compost</li> <li>- L'amélioration de la collecte et du traitement des déchets au sein de son organisation en tant qu'entité en mettant l'accent sur le tri.</li> </ul>

## b) EFFET MAJORITAIREMENT POSITIF DU PCAET SUR LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX IDENTIFIES

L'analyse du PCAET a permis de voir que globalement sa mise en œuvre a une incidence majoritairement positive sur les enjeux environnementaux identifiés lors de l'état initial. Elle apporte des réponses à l'ensemble des enjeux environnementaux identifiés lors de l'état initial de l'environnement. Le tableau présenté ci-dessous indique les principales réponses apportées par le PCAET au regard des thématiques environnementales comportant des enjeux jugés prioritaires.

Thématiques environnementales	Enjeux identifiés ( <i>En rouge : enjeux prioritaires</i> )	Réponses apportées (liste non exhaustive) par le PCAET
<b>Déplacement</b>	Poursuivre l'amélioration du réseau de transport public	Mise en place de dispositif pour <b>encourager les alternatives aux véhicules particuliers</b> tel que le transport en commun.
	Promouvoir la mobilité « propre »	<b>Développement de l'écomobilité</b>
<b>Pollution</b>	Adapter le réseau routier aux nouveaux usages	<b>Faire de la Désirade un laboratoire de la transition énergétique</b>
	Développer les liaisons maritimes publiques notamment entre la Désirade et Saint-François	Mise en place de <b>démarche d'approche globale type écoquartier</b> permettant de traiter les enjeux spécifiques au bassin de vie de la CARL tel que l'accessibilité de la Désirade.
<b>Nuisances</b>	<i>Limiter la pollution de l'air et du sol</i>	Mise en place de dispositifs permettant de <b>réduire les émissions de particules polluantes</b> dans la production d'énergie et l'utilisation des transports.
	Conserver un environnement acoustique de bonne qualité	<b>Limitation des nuisances sonores</b> liées à la circulation des véhicules
	Limiter les nuisances olfactives	<b>Promotion du véhicule propre</b>

Thématiques environnementales	Enjeux identifiés ( <i>En rouge : enjeux prioritaires</i> )	Réponses apportées (liste non exhaustive) par la PPE
<b>Climat</b>	<p><i>Anticiper les effets du changement climatique et adapter le territoire.</i></p> <p><i> limiter les consommations des ressources dans la construction et l'exploitation des bâtiments (bio-climatisme, EnR, etc.)</i></p>	<p><b>Volets spécifiques sur l'adaptation du territoire</b> afin de diminuer sa vulnérabilité au changement climatique</p> <p>Sensibilisation à <b>l'utilisation de labels environnementaux</b> permettant notamment une diminution des consommations des ressources du stade conception du projet à l'exploitation</p>
<b>Énergie</b>	<p><i>Diversifier le mix énergétique en profitant des ressources locales et renouvelables d'énergie</i></p>	<p><b>Déploiement des EnR</b></p>
<b>Déchets</b>	<p><i>Améliorer la collecte et le traitement des déchets sur la CARL</i></p> <p><i> limiter la production de déchets</i></p>	<p><b>Développement du tri</b></p> <p><b>Démarche écoresponsable</b></p> <p><b>Mise en place du compost</b></p>

### **c) CHOIX DE LA STRATEGIE DU PCAET REALISE EN CONCERTATION AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS CONCERNES EN PRENANT EN COMPTE LA COMPOSANTE ENVIRONNEMENT**

La maîtrise d'ouvrage ainsi que certains acteurs ciblés ont été sollicités via des réunions de comités de pilotage, techniques, ateliers. Des échanges ont ainsi eu lieu afin d'élaborer l'évaluation environnementale, mais également pour l'élaboration du PCAET.

À la suite de l'identification d'impacts négatifs de certains éléments du plan d'actions sur les enjeux environnementaux du territoire identifiés et après concertation avec les différents acteurs principaux du PCAET, des mesures correctrices ont été proposées.

Il est à noter que dans un souci de cohérence notamment avec les documents des territoires limitrophes, la liste des plans/ schémas pouvant interagir avec le PCAET a été identifiée. Les informations contenues dans ces documents ont été exploitées afin de réaliser notamment l'état des lieux environnemental.

Les orientations et actions définies dans le PCAET sont la résultante de l'intégration des différents enjeux de développement, techniques, socioéconomiques, environnementaux et réglementaires.

#### **Choix de la stratégie à retenir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'énergie et préserver voire améliorer la qualité de l'air.**

Le Bilan Carbone® mené à l'échelle du territoire de la CARL fait ressortir parmi les postes les plus émetteurs, les postes Déplacements et Transport de marchandises. Ainsi, le PCAET cible ces éléments à travers deux orientations :

- **Orientation 4** : « Optimisation des déplacements de personnes sur le territoire. » ;
- **Orientation 5** : « Optimisation des transports de marchandises et consommation de proximité. »

À travers ces orientations, la CARL souhaite encourager le changement de modes de transport en proposant des alternatives à la voiture thermique individuelle mais également repenser la mobilité afin que chacun puisse se déplacer de manière judicieuse sur le territoire intercommunal tout en limitant les émissions de polluants atmosphériques.

Par ailleurs, les émissions de gaz à effet de serre ont lieu tout au long du cycle de vie des produits mis sur le marché. Le premier levier d'action pour réduire ces émissions est de réduire à la source la quantité de déchets produits. La CARL souhaite donc s'engager dans la réduction/ l'optimisation des consommations de biens et de produits de ses habitants qui permettra de réduire également la consommation d'énergie des ménages :

- **Orientation 6** « Optimisation des consommations des ménages et accompagnement à la transition énergétique. »

### **Choix de la stratégie à retenir pour Réduire la vulnérabilité du territoire aux effets et impacts attendus du changement climatique**

La lutte contre le changement climatique passe par l'atténuation de nos émissions de gaz à effet de serre qui est traité par les orientations visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il y a également l'adaptation. Le PCAET identifie trois éléments à cibler pour s'adapter aux effets du changement climatique :

- L'alimentation : au-delà de l'empreinte carbone, les systèmes agricole et alimentaire impactent significativement la ressource en eau, les sols, l'air, la biodiversité et la santé humaine. Aussi, développer l'alimentation locale sur le territoire est une piste mais doit s'accompagner de l'émergence d'une agriculture plus durable, résiliente face au changement climatique.
  - o **Orientation 8** « Transition énergétique et adaptation au changement climatique des secteurs agricoles et alimentaires. »
- Les ressources naturelles (eau et énergie) : préserver les ressources naturelles, c'est aussi agir pour mieux les consommer. La CARL souhaite poursuivre son engagement vers l'autonomie énergétique via le déploiement des énergies renouvelables et promouvoir un usage raisonné de la ressource en eau via notamment la récupération des eaux pluviales :
  - o **Orientation 7** : « Déploiement des énergies renouvelables pour atteindre l'autonomie énergétique. »
- Les milieux naturels : le territoire de la CARL comporte plusieurs entités naturelles distinctes sur son territoire dont on peut citer les Grands-Fonds, relief et paysage unique en Guadeloupe, ancien grenier de l'île, particulièrement soumis aux inondations et mouvements de terrains. Face à ce constat, il est nécessaire de veiller à la préservation des milieux naturels irremplaçables en termes de services rendus pour la protection du littoral, la gestion des eaux pluviales, le ressenti des fortes chaleurs, leur rôle de nurserie pour les juvéniles et autres services indispensables à un territoire durable.
  - o **Orientation 9** : « Adapter le territoire au changement climatique ».

### **Choix de la stratégie à retenir pour généraliser de manière coordonnée les politiques de lutte contre le changement climatique et de lutte contre la pollution de l'air sur une large partie du territoire :**

Le PCAET identifie trois axes pour s'assurer de la bonne application du PCAET :

- **Organiser la Gouvernance du PCAET** : la bonne mise en œuvre d'un projet dépend en grande partie de sa gouvernance et du suivi effectif de la réalisation de son plan d'actions. C'est pourquoi l'orientation stratégique 1 vise à engager et coordonner la politique de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique de la CARL et de son territoire.
  - o **Orientation 1** : Engager et coordonner la politique de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique de la CARL et de son territoire ;

- **L'exemplarité de la CARL en tant qu'entité** : la CARL souhaite, à son échelle, devenir éco-exemplaire en matière de réduction de son impact Climat-Air-Energie. L'engagement de la collectivité dans son Plan Climat Air Energie Territorial doit notamment passer par une sensibilisation de ses agents via la transmission de bonnes pratiques mais également à travers la commande publique.
  - o **Orientation 2** : Eco-exemplarité de la collectivité en matière de réduction de l'impact Climat-Air-Energie

**Choix de la stratégie à retenir pour inscrire la planification territoriale climat-air-énergie à un échelon représentatif des enjeux de mobilité (bassin de vie) et d'activité (bassin d'emploi) :**

Le PCAET est défini en distinguant deux volets :

- Un volet « Territoire » comprenant treize fiches actions, visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la qualité de l'air et à diminuer la vulnérabilité au changement climatique du territoire de la Riviera du Levant en tant que **bassin de vie** ;
- Un volet « Patrimoine et Compétences » comprenant cinq fiches actions, visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la qualité de l'air et à diminuer la vulnérabilité au changement climatique de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant **en tant qu'entité**.

Cette distinction permet d'apprécier les enjeux de mobilité mais également d'activité \_ zone d'emploi de la CARL selon deux échelles adaptées :

- **À l'échelle de la CARL en tant qu'entité** : focus sur les moyens d'action des agents et politiques de la CARL pour améliorer le bilan environnemental du territoire. On peut citer le développement du tourisme durable qui est une des politiques de la ville. Le tourisme est sans aucun doute une activité prépondérante sur le territoire de la CARL. Face à ce constat, l'orientation stratégique 3 porte sur le développement du tourisme durable sur le territoire de la CARL. Deux grands enjeux se sont distingués : d'une part, l'accompagnement des hébergeurs pour améliorer leurs pratiques et, d'autre part, la nécessité de promouvoir un autre mode de tourisme plus nature et moins impactant sur l'environnement.
  - o **Orientation 3** : Développer le tourisme durable / écotourisme/ tourisme vert, sur le territoire de la CARL.
- **À l'échelle du territoire de la CARL** : focus sur les secteurs à enjeux notamment la mobilité au travers des orientations dont l'une tient compte particulièrement des enjeux liés à la Désirade qui souffre d'une double insularité. En effet, la Désirade, est riche en biodiversité, aussi bien faunistique que floristique. Les milieux naturels diversifiés y sont assez bien préservés. De par sa taille, son organisation et le contexte de double insularité, cette île est le territoire idéal pour innover et proposer un nouveau modèle de développement. D'ores et déjà autonome en termes de production d'électricité, la Désirade produit plus qu'elle ne consomme, l'île pourrait également aller plus loin sur d'autres sujets, c'est pourquoi une orientation stratégique spécifique à la Désirade a été définie.
  - o **Orientation 10** « La Désirade, laboratoire de la transition énergétique, de l'adaptation au changement climatique et du développement durable »

## 5 TABLE DES SIGLES

---

AFOM	Atouts, Faiblesse, Opportunités, Menaces	EES	Evaluation Environnementale Stratégique	PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial
ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie	EIE	Etat Initial de l'Environnement	PDU	Plan de Déplacement Urbain
CANGT	Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre	EnR	Energies Renouvelables	PPE	Programmation Pluriannuelle de l'Energie
CARL	Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant	EPCI	Etablissements Publics de Coopération Intercommunales	SDAGE	Schéma Directeur D'aménagement et de Gestion des Eaux
DEAL	Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	GES	Gaz à Effet de Serre	VHU	Véhicules Hors d'Usage
		PAPI	Programme d'Actions de Prévention des	ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique